

## NOTE D'INFORMATION

### Dispositif « Classes tablettes »

#### Principes de fonctionnement et calendrier départemental de mise en œuvre pour l'année scolaire 2025/2026

Dans le cadre d'un partenariat Canopé – DSDEN 89 – Rectorat, les écoles de l'Yonne bénéficieront, dans la continuité du projet initié en 2014, d'un prêt de tablettes numériques en 2025-2026.

Il s'agit de permettre à des enseignants des écoles maternelles et élémentaires du département d'expérimenter les usages pédagogiques du numérique en rapport avec cet outil. Le projet doit également permettre aux différents personnels impliqués dans le dispositif de développer de nouvelles compétences dans l'usage des tablettes numériques à l'école.

#### Organisation du prêt

Le prêt porte sur une classe mobile de tablettes élèves et de tablettes adultes (enseignant, ERUN, CPC) faisant partie d'un écosystème numérique complet.

Quatre périodes de prêt d'environ six semaines sont planifiées et ce, à compter de la deuxième période, au retour des vacances de Toussaint.

Canopé est chargé de la formation des enseignants avec les ERUN mais aussi de conditionner la classe tablettes puis, suivant le calendrier défini, de la livrer et de la récupérer en collaboration avec l'ERUN de circonscription.

L'ERUN s'engage à être présent dans l'école une fois par semaine (en moyenne) pendant la durée du prêt pour accompagner l'enseignant.

#### Formation

Les enseignants concernés bénéficieront d'une formation pédagogique et de prise en main du matériel animée par Jean-Michel Defaut de l'atelier Canopé de l'Yonne, avec la participation de l'ERUN concerné.

#### Communication

L'enseignant retenu s'engage à :

- accepter les conditions des prêts individuels et collectifs pour sa classe en signant les conventions de prêts ;
- produire un scénario pédagogique ;
- accepter la valorisation de son projet (publication web, éventuellement participation à un reportage relatant l'expérimentation, visite de clôture IEN, élus, communication avec la presse...).

## Calendrier

Les enseignants intéressés par le dispositif feront acte de candidature et élaboreront un court descriptif de projet qu'ils feront parvenir à leur IEN, sous couvert du directeur de l'école, pour le **20 juin 2025** délai de rigueur, et **avec copie à l'ERUN de circonscription**.

N'hésitez pas à joindre l'ERUN de votre circonscription pour toute question et/ou toute demande d'aide à la rédaction du projet.

Le groupe de suivi et d'évaluation du projet sélectionnera quatre projets : ce choix reposera sur la pertinence du contenu et répondra également à la volonté d'une diffusion équitable de cette expérimentation sur l'ensemble du département. La décision sera retransmise aux enseignants par la circonscription avant les vacances d'été.